

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 242

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN / M. BRUNO GENZANA

OBJET

Soutien au développement pastoral - Année 2016

**Direction Générale Adjointe de l'Economie et du Développement
Direction de l'Agriculture et des Territoires
122.73**

I - PRESENTATION

Le Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée (CERPAM), association loi 1901 (TAG 458 et ENV 823), domicilié Route de la Durance – 04100 MANOSQUE, Président : Monsieur Francis SOLDA, association à vocation régionale, réunit dans son conseil d'administration, comme au sein de son assemblée générale, les représentants de la profession agricole et des groupements d'éleveurs, de la recherche (Institut National de la Recherche Agronomique, Institut d'Elevage) et les gestionnaires de l'espace naturel (Centre Régional de la Propriété Forestière, Office National de la Forêt, Parcs Naturels Régionaux).

Conscient des enjeux liés à la protection et à l'entretien de ces espaces, le Département souhaite soutenir le sylvo-pastoralisme et les pratiques pastorales qui s'exercent sur environ 57.000 ha comprenant les surfaces de parcours humides de Camargue, la steppe et les zones de friches de la Crau ainsi que les garrigues et parcours boisés des collines et des massifs emblématiques comme le Garlaban, la Sainte-Victoire, la Sainte-Baume, les Alpilles, le Régagnas, la Trévaresse...

Aujourd'hui, les sites pastoraux sont présents dans plus de 80 communes du département, s'inscrivent dans 22 PIDAF (Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier) ou Plans de massif et concernent plus de 10 sites Natura 2000. L'enjeu essentiel est d'assurer la consolidation de ce développement pastoral et d'approfondir les partenariats avec les gestionnaires d'espaces naturels, d'une part et les professionnels du monde agricole, d'autre part.

Les activités de l'association menées sur le département s'organisent principalement en trois domaines d'intervention :

- l'expérimentation, l'acquisition et la diffusion de références techniques, à partir de travaux en situations réelles,
- la mise en œuvre des actions collectives de développement auprès des éleveurs et des gestionnaires des espaces naturels,
- la réalisation d'études et d'expertises, notamment pour l'aménagement et la gestion des espaces à usage pastoral.

II – PROJETS 2016

Pour coordonner ses actions, le CERPAM propose un plan d'actions pour l'année 2016, en vue d'atteindre les objectifs suivants :

- a) **dans le domaine des espaces naturels** : appui en tant que de besoin, pour la gestion et l'entretien pastoraux des propriétés départementales, appui à la politique de Défense de la Forêt Contre l'Incendie (DFCI).

- b) **dans le domaine de l'environnement** : conseil et animation pastorale dans les parcs naturels existants ou en cours de création intégrant des activités d'élevage (Alpilles par exemple), appui technique pour la réalisation d'expertises ponctuelles à composante pastorale et liées au maintien des paysages, de l'ouverture des milieux et de la prévention du risque incendie, appui aux gestionnaires Natura 2000 pour améliorer la contribution du pastoralisme à la gestion des milieux ouverts favorables à la biodiversité.
- c) **dans le domaine de l'agriculture** :
- veille et mise en relation des acteurs pour les projets pastoraux de lutte contre les friches dans le cadre du FDGER,
 - appui technique pour la réalisation d'expertises et animation pastorale dans les espaces agricoles et naturels périurbains, en particulier le PAEN de Velaux,
 - appui aux projets d'installation de nouveaux éleveurs ayant une composante pastorale, notamment en faisant le lien avec les enjeux territoriaux concernés (Natura 2000, DFCI, forestier...),
 - appui technique et coordination pour les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) portant sur l'enjeu « Maintien des surfaces herbagères et pastorales », notamment en participant à l'élaboration et à l'animation des projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) du département pour la partie « Maintien des surfaces herbagères et pastorales ».

Ce plan d'actions s'inscrit dans un projet pluriannuel de trois ans entre les services du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et le CERPAM.

Dans ce cadre, une convention pour la période 2015-2017 a été signée le 20 octobre 2015.

III – ACTIONS REALISEES EN 2015

Conformément à ses engagements, le CERPAM a fourni un bilan de l'année 2015 portant sur les réalisations suivantes :

- sur le volet agricole, 2015 a été une année en grande partie consacrée à la mise en œuvre de la nouvelle campagne agro-environnementale. Le CERPAM a œuvré à l'élaboration des PAEC (projets agro-environnementaux et climatiques) et à l'animation et l'accompagnement de mise en place des MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques) pastorales ;

- sur le volet environnement et forêt, la priorité est allée à l'appui à la politique DFCI et Natura 2000 avec des actions sylvo-pastorales dans les PIDAF, la gestion et l'entretien des domaines départementaux (Simiane, Fontblanche, Etang des Aulnes...). Par ailleurs, sur le massif des Alpilles le CERPAM a réalisé une charge de travail très importante dans le cadre du programme européen LIFE des Alpilles avec notamment :
 - ✓ la finalisation et la diffusion des résultats des plans d'occupation pastorale sur 8 communes (Aureille, Mouriès, Maussane, Fontvieille, les Baux de Provence, Saint-Etienne-du-Grès, Saint-Rémy-de-Provence et Orgon),
 - ✓ le choix d'une dizaine de sites pastoraux sur lesquels seront réalisés durant l'hiver 2015-2016 des travaux de débroussaillage alvéolaire en faveur de l'avifaune en général et de l'Aigle de Bonelli en particulier sur environ 170 ha.

En 2016, le programme des interventions sera poursuivi pour renforcer l'intégration du pastoralisme dans des politiques d'aménagement d'intérêt général (DFCI, Parc Naturel Régional...), pour aider au montage de projets FDGER, mode de financement des équipements pastoraux individuels très efficace et unique en région PACA, poursuivre son action dans le cadre des MAEC Natura 2000 et DFCI, réaliser des expertises dans des périmètres sensibles ou spécifiques comme le PAEN de Velaux et enfin, pour répondre aux demandes et projets concernant les domaines départementaux.

Dans le cadre d'un budget prévisionnel global pour 2016 de 1.220.883 €, le financement des missions réalisées par le CERPAM dans les Bouches-du-Rhône en partenariat avec notre collectivité s'établit comme suit :

DEPENSES	RECETTES
. Frais de personnel27.300 €	. Autofinancement 9.800 €
. Frais de déplacement 4.000 €	. Conseil Départemental 30.000 €
. Charges de gestion affectées 8.500 €	
TOTAL 39.800 €	TOTAL 39.800 €

Pour la onzième année de mise en œuvre de ce plan d'action, je vous propose d'allouer la participation financière sollicitée à l'identique de 2015, soit 30.000 €, ce financement étant partagé entre la Direction de l'Environnement à hauteur de 20.000 € et celle de l'Agriculture et des Territoires à hauteur de 10.000 €.

INCIDENCE FINANCIERE

N° programme	N° opération	Libellé	I.B.	N° A.P.	Engagement
10021	A créer	CERPAM Agriculture	65-928-6574	Hors AP	10.000 €
10186	A créer	CERPAM Environnement	65-738-6574	Hors AP	20.000 €

PROPOSITION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Monsieur le Délégué à l'Agriculture, je vous saurais gré de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL